

Impact carbone de la société Amoès
Janvier 2013-Décembre 2013



Synthèse

La société Amoès a pris l'engagement de faire son bilan Carbone chaque année, afin de contribuer à son niveau – et aussi par son activité- à la lutte contre le changement climatique.

En effet, l'objectif d'équilibre en CO₂ de la planète afin qu'elle puisse emmagasiner naturellement les émissions anthropiques est de **0,5 tonne de carbone par personne et par an**.

D'après nos calculs, sur la période de 12 mois,

- ✓ Amoès a produit **2,1 tonnes de carbone soit 7,8 tonnes d'équivalent CO₂**
- ✓ Chaque salarié, dans le cadre de sa vie professionnelle, a produit **0,14 tonne de carbone**

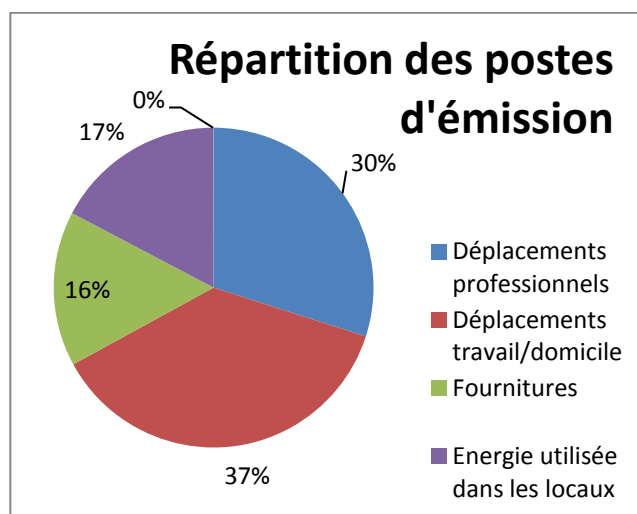
Ces résultats permettent donc à Amoès de rester dans l'objectif visé.

Les facteurs positifs de notre impact carbone sur la période sont principalement liés à :

- L'utilisation de locaux répondant à la réglementation thermique 2012, dont la description détaillée est disponible à l'adresse suivante : <http://www.amoes.com/fr/amoès/renovation-locaux-bbc.html>
- L'effort fourni par chaque salarié d'habiter près de son lieu de travail et d'utiliser les transports en commun pour ses déplacements professionnels ou personnels, plutôt que la voiture qui émet beaucoup de GES
- La souscription d'un contrat auprès d'Enercoop qui est un fournisseur d'électricité issue de la production d'énergies renouvelables,

Amoès a tout de même décidé de reverser l'équivalent de son impact CO₂, soit 7,8 tonnes sous forme de don à l'association CO₂ solidaire (<http://www.co2solidaire.org/>) afin de compenser les émissions qu'elle n'a pu éviter.

En plus de cette alternative, elle souhaite en chercher d'autres pour améliorer son impact carbone. En ce qui concerne la voiture, il est apparu évident qu'il s'agit du mode transport le plus émetteur d'émissions de GES puisque par exemple pour les déplacements professionnels, les distances parcourues en voiture représentent seulement 11% de la distance totale parcourue pour 81% des émissions totales produites ; nous pourrions ainsi peut-être développer le télétravail pour ceux qui viennent en voiture sur certains jours et continuer à développer le covoiturage.



1 | Sommaire

SYNTHESE.....	2
1 SOMMAIRE	4
2 CONTEXTE:.....	5
3 PRESENTATION DE LA SOCIETE AMOES :	6
4 METHODE BILAN CARBONE :	6
4.1 PRINCIPE :	6
4.2 QUELQUES NOTIONS :	7
4.2.1 Les Gaz à Effet de Serre :	7
4.2.2 Les facteurs d'émission :	8
4.2.3 Notion de grandeur.....	9
4.2.4 Étendue des investigations et incertitudes des données d'activités	10
5 IMPACT CARBONE D'AMOES :	11
5.1 ÉNERGIE UTILISEE DANS LES LOCAUX :	11
5.2 LE TRANSPORT	12
5.2.1 Quantité des émissions suivant le type de déplacement	12
5.2.2 Répartition et évolution des distances parcourues et des émissions suivant le type de déplacement	13
5.2.3 Répartition des émissions et des kilomètres parcourus suivant les différents moyens de transports	16
5.2.4 Répartition des kilomètres parcourus et des émissions en fonction du type de transport et du type de déplacements.	18
5.3 DECHETS	19
5.4 FOURNITURES.....	19
6 BILAN DE L'IMPACT CARBONE DE L'ENTREPRISE :	20
6.1 IMPACT GLOBAL	20
6.2 REPARTITION DES POSTES D'EMISSION	21
7 IMPACT CARBONE INDIVIDUEL :	22
7.1 IMPACT CARBONE ANNUEL INDIVIDUEL	22
7.2 COMPARAISON ENTRE LES PERIODES	25
8 GLOSSAIRE :	27

2 | Contexte:

L'objectif de ce rapport est de présenter l'Impact Carbone de la société Amoès sur l'année 2013.

En effet, face au changement climatique actuel dû aux fortes émissions de gaz à effet de serre, il est important pour nous de limiter ces dernières. La réalisation de l'impact carbone de notre entreprise se situe donc dans la continuité de cet engagement puisqu'elle nous permettra de définir des objectifs environnementaux à respecter, en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et à compenser nos propres émissions de CO₂.

Pour le réaliser, nous avons évalué l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, en particulier le carbone, générées directement ou indirectement par notre activité, en sachant que la société possède des locaux à Asnières-sur-Seine, à Crest et à Bordeaux.

Ainsi ce document présente d'abord le but d'une évaluation de l'impact carbone, ensuite la méthode employée, et enfin, dresse le bilan d'Amoès en terme d'impact Carbone durant toute l'année 2013.

Pour se faire, la société utilise la méthode Bilan Carbone, préconisée par l'ADEME et que nous présentons ci-après.

The objective of this report is to present the Impact Carbon of the company Amoès over the year 2013.

Indeed, in front of current climate change due to the strong gas emissions with greenhouse effects, it is important for us to limit these last ones. The realization of the impact carbon of our company is thus situated in the continuity of this investment because it will allow us to define environmental objectives to respect, as regards the reduction of gas emissions with greenhouse effects, and to compensate for our own CO₂ emissions.

To realize it, we estimated all the gas emissions with greenhouse effects, in particular carbon, generated directly or indirectly by our activity considering that the company has premises to Asnières-sur-Seine, to Crest and to Bordeaux.

So this document presents in the first place the purpose of the impact carbon, secondly the employed method, and thirdly it makes an assessment of Amoès on its impact Carbon during all year 2013.

To be made, the society uses the method Carbon assessment, recommended by the ADEME which we present below.

3 | Présentation de la société Amoès :

Dans la lutte contre l'épuisement des ressources énergétiques fossiles et pour l'endigement du réchauffement climatique, Amoès a été créé afin d'être un acteur majeur du bâtiment à énergie positive et passif en réduisant les besoins énergétiques des bâtiments, et en mettant en place des équipements énergétiques performants à partir d'énergies renouvelables.

Peu de temps après sa création en 2007, la société Amoès a pris le parti d'agir rapidement face aux problématiques environnementales notamment en réalisant son impact Carbone à partir de 2008. Elle participe ainsi à sa manière à la lutte contre le changement climatique, quand on sait que le bâtiment est un des domaines -avec l'agriculture et l'industrie -, les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

4 | Méthode Bilan Carbone :

4.1 | Principe :

Toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre (GES). De ce fait, pour limiter ses émissions de GES, il est nécessaire d'établir un bilan de ces dernières que toute entreprise, activité administrative ou associative peut réaliser. Cette opération de comptabilisation et de maîtrise de ces émissions permet d'établir un plan d'action pour d'une part diminuer leur facture énergétique, et d'autre part se préparer aux prochaines contraintes réglementaires (les quotas d'émission) entre autres.

En effet pour endiguer le réchauffement climatique, l'équation est simple :

- Les forêts et les océans absorbent **3 milliards** de tonnes de carbone (faits constatés) ;
- La population sur Terre est de **6 milliards** d'individus.

Par conséquent, il nous faut limiter **nos émissions à 0.5 tonne de carbone par personne et par an**.

Ce qui représente pour la France, une réduction d'un facteur 4 à 5 par rapport à nos émissions actuelles.

Afin d'agir pour connaître ses marges de manœuvre, Amoès veut répondre à ces exigences environnementales cruciales et urgentes principalement par son activité, mais aussi en réalisant une étude de son propre impact carbone. Ce bilan est pour nous une base tangible afin de :

- Déterminer quels sont les points d'action principaux pour minimiser nos émissions de gaz à effet de serre,
- Décider des actions à accomplir pour compenser nos émissions résiduelles,
- Rendre compte à chacun de sa contribution plus ou moins importante au réchauffement climatique dans le cadre de son activité professionnelle.

Pour le réaliser, nous avons donc utilisé la documentation ADEME* référence : Bilan carbone pour les Entreprises – Collectivités – Territoires, guide méthodologique version 6.1 de juin 2010, consultable sur le site internet de l'ADEME : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15730>

Ainsi selon cette documentation, le Bilan Carbone consiste à :

- ✓ lister les postes émetteurs en partant d'une approche la plus globale possible ;
- ✓ évaluer leurs émissions respectives ;
- ✓ proposer des pistes de réduction de ces émissions ;
- ✓ donner au maître d'ouvrage les moyens d'appréciation de ces propositions.

Il s'agit en fait d'évaluer l'ensemble des émissions nécessaires à l'activité étudiée, qu'elles aient lieu sur le site ou ailleurs et qu'elles soient émises avant ou après le déroulement de l'activité étudiée.

En ce qui concerne la société, nous avons :

- évalué l'ensemble des émissions de gaz à effets de serre générées directement ou indirectement par notre activité et selon les postes,

- cherché à prendre en compte l'impact des missions de la société et la compensation partielle qu'elles apportent aux émissions de carbone.

4.2 | Quelques notions :

Comme dit précédemment, la méthode bilan carbone est réalisée grâce à un logiciel (ici Excel) utilisé pour comptabiliser les émissions de GES directes et indirectes (extraction de la matière première, transport, fabrication, élimination des déchets,...). Il convient donc de connaître certaines notions pour une bonne compréhension.

4.2.1 | Les Gaz à Effet de Serre :

Les gaz à effet de serre sont souvent abrégés en GES ou GHG de l'anglais "GreenHouse Gas". Ce sont des composés gazeux capables d'absorber le rayonnement infrarouge thermique. Les GES contribuent à la régulation du climat à la surface de la Terre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est un facteur soupçonné d'être à l'origine du récent réchauffement climatique. En effet, il existe deux types de GES :

- Les GES dits « **naturels** » car ils existent naturellement dans l'atmosphère. Il s'agit de : la vapeur d'eau H_2O (54%), dioxyde de Carbone CO_2 (39%), l'ozone O_3 (2%), le protoxyde d'azote N_2O (2%), le méthane CH_4 (2%).
- Les GES dits « **industriels** » qui incluent, outre les principaux gaz déjà cités ci-dessus, des gaz principalement fluorés issus de l'activité humaine tels que: les hydrofluocarbures ($C_nH_mF_p$), les hydrochlorofluorocarbures, les chlorofluorocarbures (CFC), les perfluorocarbures (C_nF_{2n+2}), le tétrafluorométhane (CF_4), l'hexafluorure de soufre (SF_6) ou l'oxyde nitreux N_2O .

Par son activité, l'Homme a influencé la concentration de ces GES dans l'atmosphère en augmentant celle des GES naturels qui étaient déjà présents avant son existence, et en ajoutant une grande quantité de GES industriels. Chaque GES présente des capacités propres d'absorption vis à vis de l'effet de serre, déterminées entre autre par son spectre d'absorption dans l'infrarouge et sa durée de vie dans l'atmosphère.

L'effet de serre étant à l'origine un phénomène naturel, l'ajout de GES et l'augmentation de leur concentration sont responsables d'un effet de serre additionnel à l'origine d'un apport supplémentaire de chaleur à la surface terrestre et provoque ainsi un réchauffement climatique.

Figure 1 : L'effet de serre



Ces gaz n'ont pas la même durée de vie dans l'atmosphère. Afin de comparer leur impact sur le réchauffement planétaire, le Groupement Intergouvernemental d'Expert sur l'Évolution du Climat* [GIEC] propose l'indice Potentiel de Réchauffement Global* [PRG].

Définition du PRG : indice permettant d'évaluer la contribution relative au réchauffement global de l'émission d'1 Kg de gaz à effets de serre par comparaison avec l'émission d'1Kg de CO_2 pendant une période déterminée qui est en général de 100 ans.

Par définition le PRG du CO₂ sur 100 ans est fixé à 1.

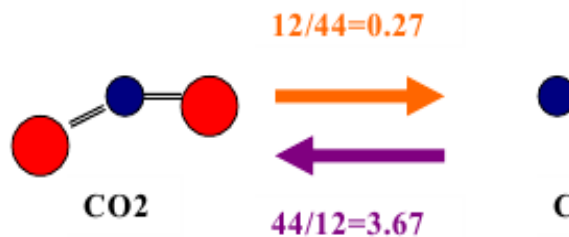
Par équivalence : Tonne d'équivalent CO₂ d'un gaz = (Tonne du gaz) X (PRG du gaz)

Les émissions de GES peuvent aussi être comptabilisées en tonnes d'équivalent carbone qui est l'unité utilisée par les physiciens :

Un kilogramme de CO₂ contient 12/44 kg de carbone, 44 étant la masse molaire* du CO₂ et 12 celle du carbone, l'émission d'un kilogramme de CO₂ vaut donc 0,2727 kg d'équivalent carbone.

Équivalent carbone = équivalent CO₂ x 0,2727

Figure 2 : L'équivalence Carbone



4.2.2 | Les facteurs d'émission :

En général, il n'est pas possible de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre que génère une activité. Cela impliquerait une démarche longue et complexe, à savoir la pose de capteurs ou la traçabilité de multiples informations pas toutes disponibles.

La manière la plus simple d'estimer ces émissions est de les obtenir par le calcul, à partir de **données dites d'activités** : distance parcourue, moyen de transport utilisé, matériaux utilisés... **Les chiffres qui permettent de convertir les données d'activités en émissions de gaz à effets de serre en équivalent carbone sont appelés des facteurs d'émissions.**

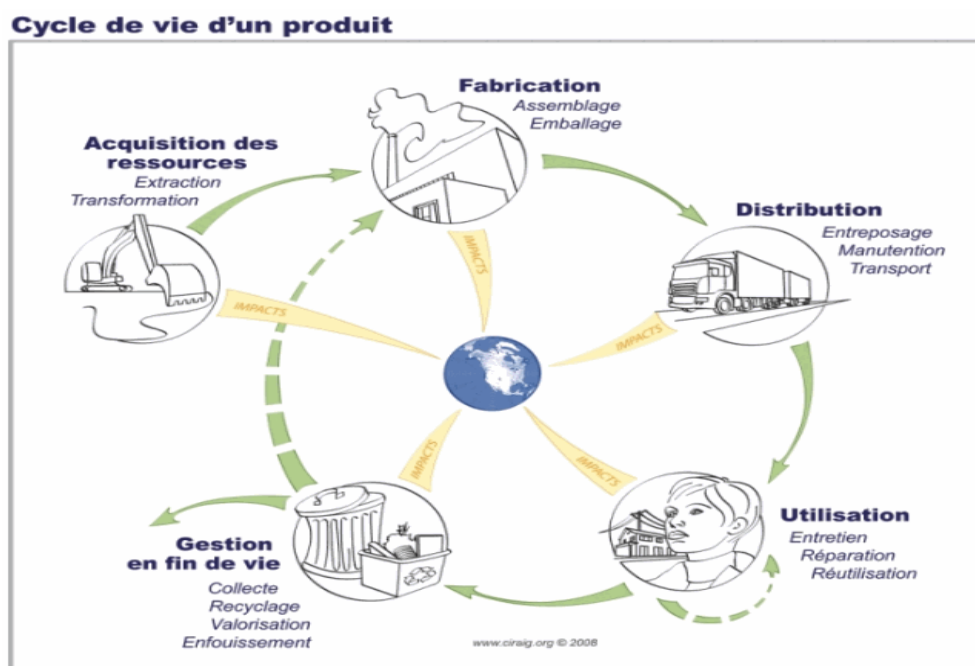
Lors d'un bilan carbone, on associe des flux physiques (quantités de matériaux, d'énergie, utilisation de matériel,...) à des facteurs d'émission, des coefficients multiplicateurs, qui permettent de calculer (ou tout au moins d'estimer, avec une certaine marge d'erreur) la quantité de polluant émise (ici un GES) du fait d'une activité humaine, afin d'en déduire les émissions globales et d'en mesurer l'effet de serre que cette activité engendre.

Le facteur d'émission facilite donc le calcul des flux d'émission de certains polluants, dont la mesure directe est considérée comme longue ou complexe. C'est une analyse de cycle de vie où seuls les effets de réchauffement climatique sont analysés puisqu'on en mesure l'ensemble des émissions directes et indirectes qui ont été nécessaires pendant toute la vie d'un procédé, d'un produit ou d'un service. Une illustration classique est la quantité de CO₂ émise par kilomètre parcouru, pour les automobiles, évaluée en grammes de CO₂ par kilomètre ou en équivalent Carbone:

Par exemple en Janvier 2013, un des employés a réalisé un aller-retour Paris-Rouen en train ce qui correspond à 264 Km au total. D'après le guide d'émission de l'ADEME, le facteur d'émission moyen est de 0,0062 Kg eqCO₂/voyageur/Km (facteur d'émission fourni par la SNCF).

Pour calculer le taux de Carbone rejeté, on multiplie le facteur d'émission par le nombre de kilomètre, puis par le facteur de conversion de quantité de CO₂ en quantité de Carbone : il a donc rejeté 0,44 Kg eqC.

Figure 3 : Cycle de vie d'un produit ou service



4.2.3 | Notion de grandeur

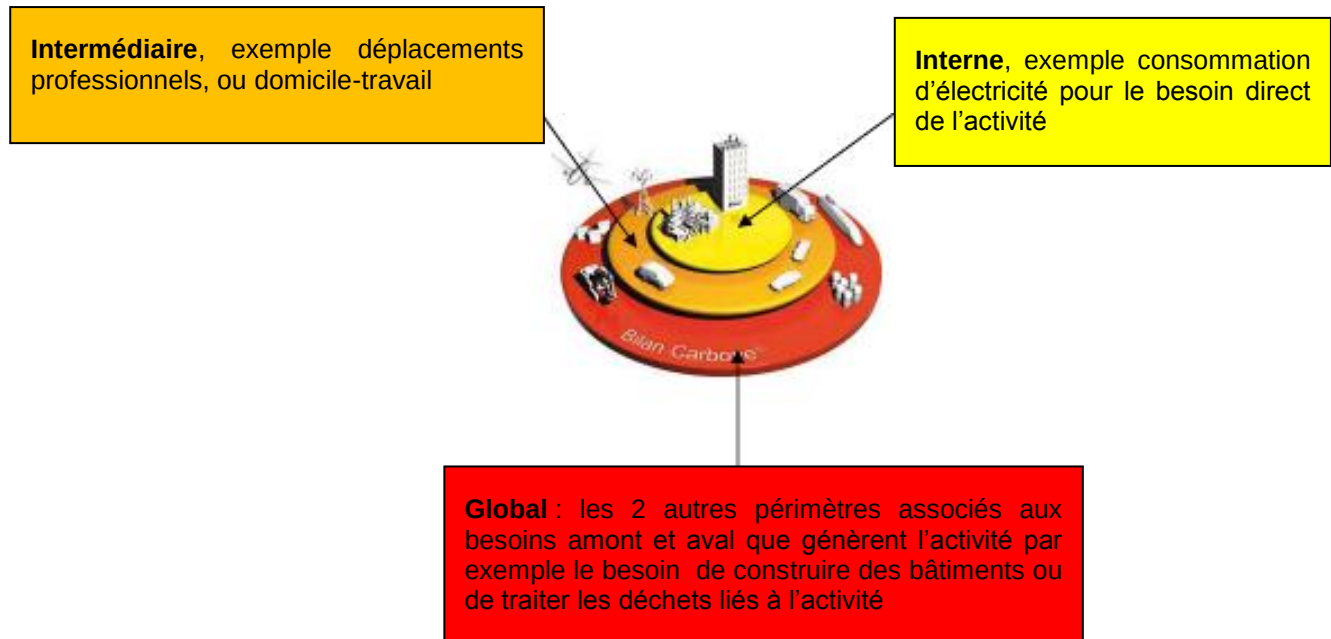
A titre d'information, le tableau ci-après donne quelques notions de grandeurs concernant 1 tonne d'équivalent Carbone.

1 tonne d'équivalent carbone c'est :

- 1 an de chauffage au gaz pour un 3 pièces à Paris
- 16500 kms en avion en seconde classe soit
- 160 aller retour Paris-Londre en train
- 1.8 tonnes de papier
- 20 000 kms avec une petite voiture essence en ville
- 10 000 kms avec un 4x4 en ville

4.2.4 | Étendue des investigations et incertitudes des données d'activités

L'étude consiste à étudier les émissions directes et indirectes liées à l'activité étudiée. Pour cela la méthode du bilan carbone prend en compte 3 périmètres : Interne, Intermédiaire et Global.



Sur cette base, les données d'activités prises en compte pour le bilan Carbone de la société Amoès sur la période de Janvier 2013 à Décembre 2013 inclus sont les suivantes :

- Énergie utilisée dans les locaux,
- Transport de personnes,
- Déchets directs de l'unité,
- Fournitures.

Par ailleurs le bilan carbone fournit des valeurs qui ne sont pas d'une précision parfaite. Pour cette raison nous prenons en comptes des incertitudes sur :

- **Les facteurs d'émission** : les incertitudes liées aux facteurs d'émission sont fournies dans « le guide des facteurs d'émission » publié par l'ADEME disponible sur le site internet : <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=15729&m=3&catid=22543>
- **Les données d'activités** retenues pour le calcul.

En prenant en compte ces deux incertitudes cela permet de calculer une incertitude totale obtenue grâce à la formule suivante :

Incertitude totale = (1 – incertitude sur facteur d'émission) x (1 – incertitude sur données d'activités)

Nous n'avons pas pris en compte d'incertitudes liées aux données d'activités car nous sommes sûrs de celles-ci. Par exemple, pour l'électricité, nous avons relevé au compteur la valeur, il ne peut donc y avoir d'incertitude.

Le tableau ci-après indique les données d'activités prises en compte dans notre impact carbone ainsi que les incertitudes attachées aux facteurs d'émission fournies par l'ADEME.

Tableau 1: Etendue des investigations

POSTES	Prise en compte			Explication	Incertitudes sur les facteurs d'émissions
	Complète	Partielle	Nulle	Inexistant dans l'activité étudiée	
ENERGIE UTILISEE DANS LES LOCAUX					
Combustibles			x	x	
Vapeur			x	x	
Electricité	x				15%
Chauffage	x				15%
TRANSPORT DE PERSONNES					
Déplacements dans le cadre du travail	x				20%
Déplacements sur le trajet domicile-travail	x				20%
Déplacements des visiteurs			x	x	
DECHETS DIRECTS					
	x				50%
EAUX USEES					
			x		
Fournitures					
	x				50%
TRAITEMENT DE FIN DE VIE DES EMBALLAGES					
			x	x	
AMORTISEMENT DES IMMOBILISATIONS					
Immeubles			x	x	
Informatique			x		
Outillage et véhicules			x		

Certains postes n'ont pas été pris en compte car ils sont inexistant (ex : sous-traitance) ou négligeables (ex : traitement des eaux usées).

5 | Impact Carbone d'Amoès :

Ainsi selon les postes définis précédemment, nous effectuons le calcul de la quantité d'émissions carbone avec les facteurs d'émission fournis pour chaque type de poste par le guide des facteurs d'émissions de l'ADEME.

5.1 | Énergie utilisée dans les locaux :

Le poste « Énergie » regroupe la consommation d'électricité ainsi que le chauffage qui est de type gaz de ville.

En aout 2009, l'entreprise a emménagé à Asnières-sur-Seine, dans des bureaux que l'équipe a rénovés en basse consommation. Cette rénovation énergétique a consisté notamment à la réalisation des travaux suivants :

- Isolation avec de la laine de bois,
- Optimisation de la lumière naturelle,

- Étanchéité à l'air (pose de frein vapeur...)
- Luminaires Zumtobel : luminosité graduable et réglable selon la clarté du jour
- Ventilation double flux

Retrouvez plus de détails sur les travaux réalisés sur le site internet d'Amoès : <http://www.amoes.com/fr/amos/renovation-locaux-bbc.html>

Ceci a permis à la société Amoès de réduire en émissions de GES ce poste d'émission.

Par ailleurs, la société a souscrit un contrat chez Enercoop qui est un fournisseur d'électricité issue de la production d'énergies renouvelables.

On peut retrouver sur son site internet plus d'informations à ce sujet : <http://www.enercoop.fr/>

Le guide méthodologique de l'ADEME ne fournit pas de facteurs d'émission générale pour l'électricité verte. Nous avons donc décidé de faire une moyenne des facteurs d'émission des énergies renouvelables données dans le guide :

Tableau 2 : Facteurs d'émission des énergies renouvelables

Énergie renouvelable	Facteur d'émission en kg eqC/kWh
Éolien	0,002 à 0,01
Hydraulique	0,001

En considérant 0,006 kg eqC/kWh comme facteur d'émission pour l'éolien nous obtenons une moyenne de 0.0035 kg eqC/kWh.

Tableau 3: Emissions relatives au poste « Energie »

POSTES	Facteur d'émission (kg eqC/kWh)	Consommation en kWh	Émission en Kg eqC
Chauffage	0.180	4071	732
Électricité issue d'énergie renouvelable	0,0035	1419	5

5.2 | Le transport

Les déplacements sont répartis entre déplacements professionnels et déplacements entre le lieu de travail et le domicile.

Par ailleurs, il existe un facteur d'émission spécifique selon le type de transport utilisé.

5.2.1 | Quantité des émissions suivant le type de déplacement

Le tableau suivant récapitule ainsi la quantité d'émission carbone émise par chaque type de transport utilisé par les employés d'Amoès selon la distance totale parcourue sur l'année 2013.

Tableau 4: Émissions en fonction du moyen de transport

POSTES	Facteur d'émission (kg eqCO2/km)	Nombre de Km en déplacements professionnels Amoès sur la période 2013	Emission en Kg eqC
Bus	0.166	416	18,8
Métro	0.004	323	0,4
Train	0.0062	40157,1	67,9
Tramway	0.0068	17,2	0,03
TGV	0.0034	42754	39,6
Voiture	0.21	10712,4	568,9

Remarque : Il faut souligner que les facteurs d'émissions concernant les moyens de transports, recensés notamment sur le site [Base Carbone](#), évoluent d'une année sur l'autre. Cette évolution est surtout considérable pour le TGV dont le taux d'émission de carbone était de 0,0007 Kg eqC/Km dans la version 5 de la Méthode Bilan Carbone et de 0,0061 Kg eqC/Km dans la version 6. Renseignement pris auprès de l'ADEME, le facteur d'émission concernant le transport en TGV est désormais fourni par la SNCF et l'ADEME n'a pas accès aux méthodes de calcul de ce facteur d'émission.

5.2.2 | Répartition et évolution des distances parcourues et des émissions suivant le type de déplacement

Le tableau et les graphiques suivants présentent l'impact des transports suivant la répartition entre les déplacements professionnels et les déplacements travail/domicile pour l'année 2013.

Tableau 5: Évolution de la distance et des émissions en fonction du type de déplacement

	Déplacements professionnels		Déplacements Travail/Domicile	
	2012	2013	2012	2013
Evolution de la distance parcourue (km)	130686,7	94907,8	32133,63	54738,67
Evolution des émissions (kg eqC)	1401,31155	696,5693891	648,12481	863,0119255
Pourcentage d'évolution de la distance		-27,37761379		70,35
Pourcentage d'évolution de la distance		-50,29161152		33,16

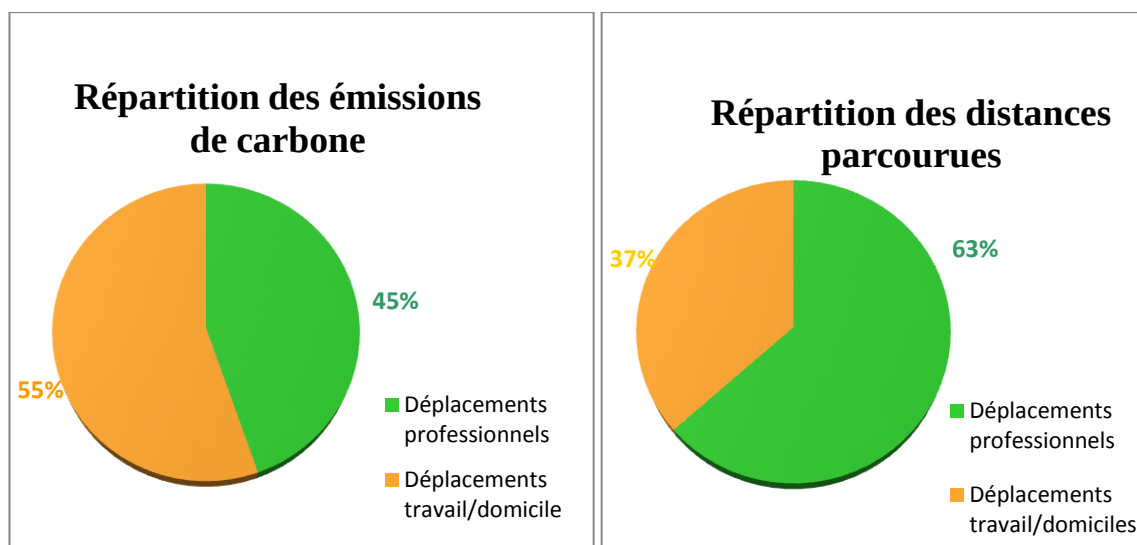
Nous pouvons constater que pour les déplacements professionnels, la distance parcourue par les employés d'Amoès a diminué de 27% tandis que pour les déplacements travail-domicile la distance a augmenté de 70 %. Cela est dû en partie à l'augmentation du nombre d'employés depuis la création de la société en 2007, qui est passé de 7 à 15.

Parallèlement, nous pouvons observer l'effet des efforts des employés d'Amoès dans le choix de leur moyen de transport : il a non seulement permis que la diminution de 27% de trajets professionnels soit couplé à une diminution de 50% de leurs émissions carbone mais également que l'augmentation de 70% des trajets travail/domicile se traduise en seulement 33% d'augmentation des émissions carbone associées.

En revanche, nous constatons que les déplacements professionnels qui représentent 63% des distances parcourues sont à l'origine uniquement de 45% des émissions carbone. Tandis que pour les déplacements travail-domicile, la répartition des émissions de carbone sont de 55% pour 37% des distances parcourues. Ceci s'explique par l'obligation de certains collaborateurs d'utiliser la voiture pour les déplacements travail/domicile alors que celle-ci est peu utilisée sur les déplacements professionnels.

Pour une meilleure approche, nous pouvons comparer les distances parcourues et les émissions produites selon les types de déplacements, durant la période 2013.

Figure 4: Répartition des distances parcourues et des émissions selon le type de déplacement en 2013.



Ensuite, les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des déplacements et des émissions produites entre 2007 et 2013.

Figure 6 : Évolution de la distance par type de déplacement

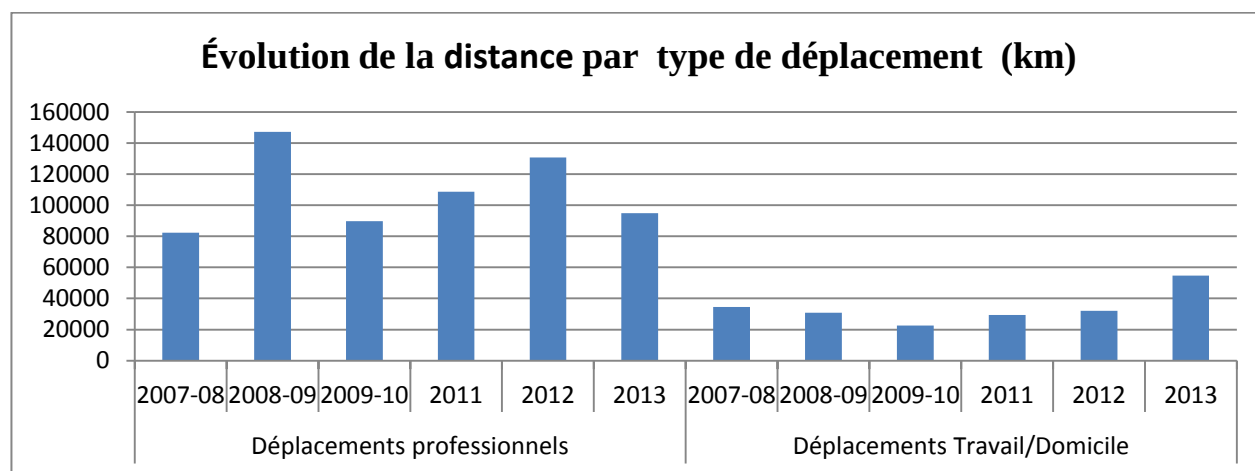
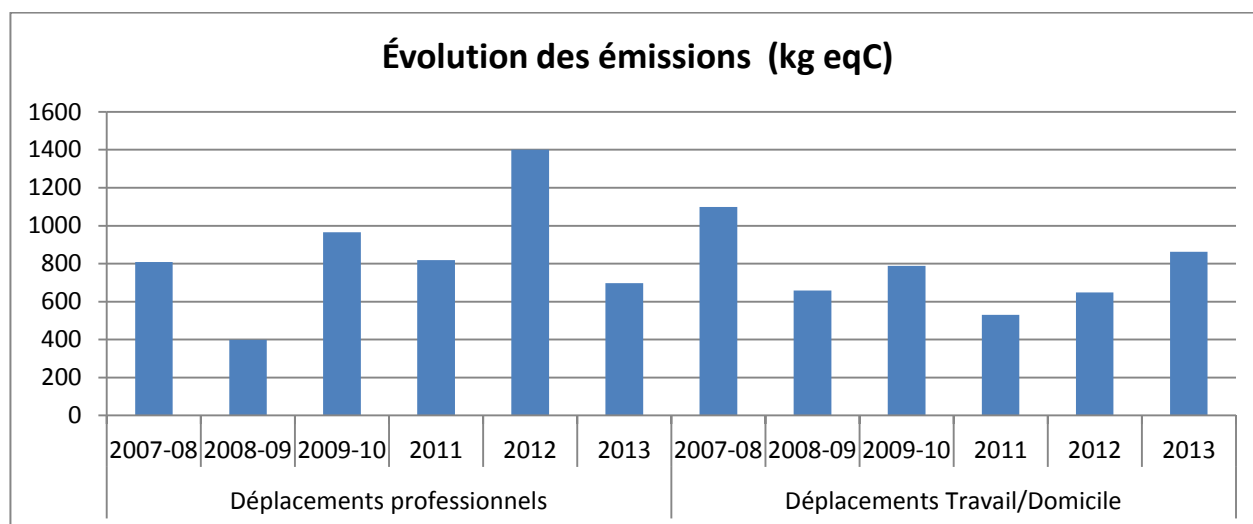


Figure 7 : Évolution des émissions par type de déplacement



Il faut rappeler que le précédent bilan carbone a été réalisé sur une même période de 12 mois mais on peut quand même constater que les émissions produites par le poste « transport » ont globalement diminué tandis que les déplacements professionnels et travail-domicile ont sensiblement augmenté depuis 2012 en termes de distance.

La diminution de 26% du nombre de kilomètres liés au trajet travail-domicile entre 2007 et 2009 s'explique par le déménagement de la société et la volonté des salariés d'habiter près de leur lieu de travail ; et son augmentation s'explique par celle de l'effectif des employés au sein de la société à partir de 2009.

Outre ces faits, cette évolution des émissions et des distances parcourues peut s'expliquer par le type de transport utilisé, comme l'illustrent les graphiques qui suivent.

5.2.3 | Répartition des émissions et des kilomètres parcourus suivant les différents moyens de transports

En effet, selon le mode de transport utilisé, la quantité d'émissions produites varie mais pas en fonction de la distance parcourue comme on aurait tendance à le croire, puisque chaque moyen de transport a un facteur d'émission spécifique dû au cycle de vie qui lui est propre. Et c'est principalement cette donnée qui influencera la valeur des émissions produites, comme l'illustrent les graphiques suivants.

Figure 8 : Distance parcourue selon le mode de transport

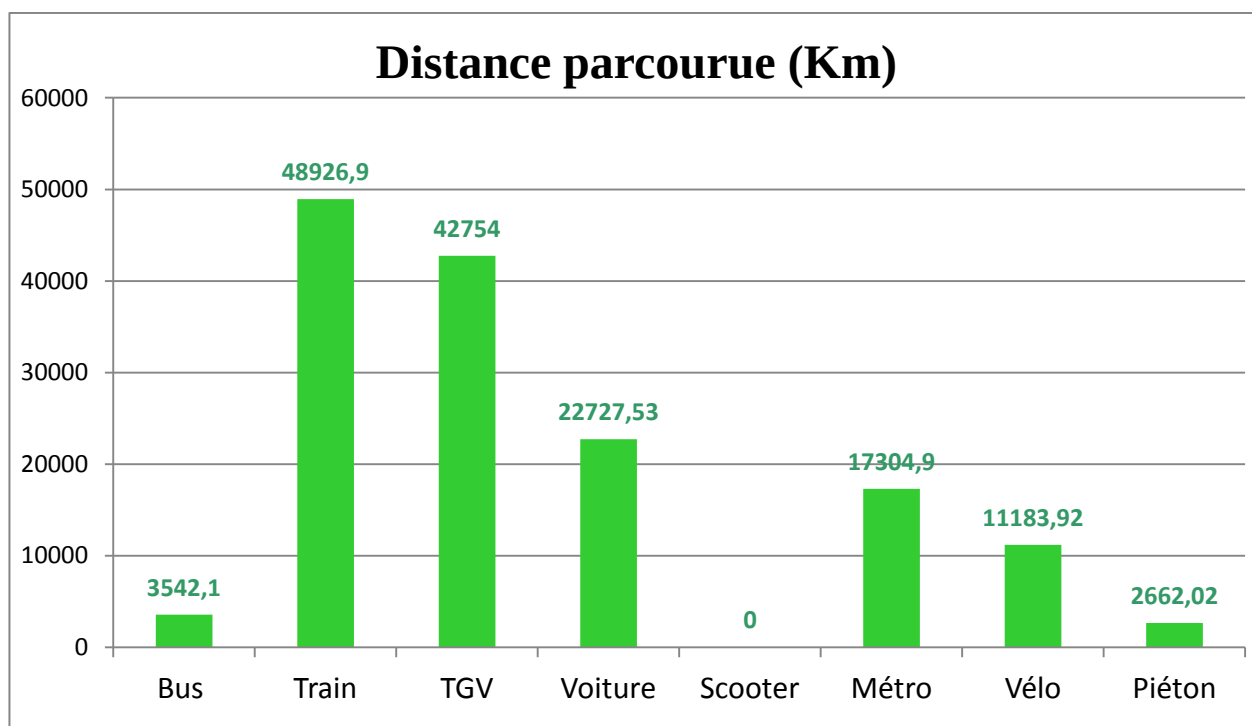
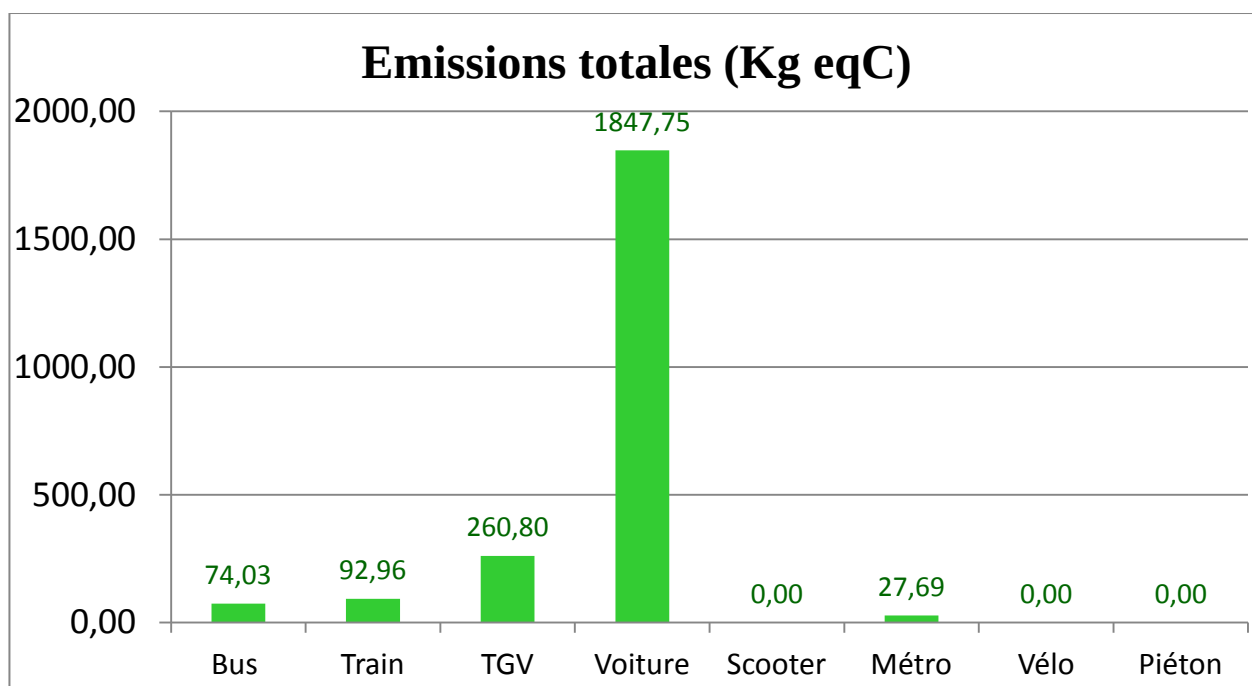
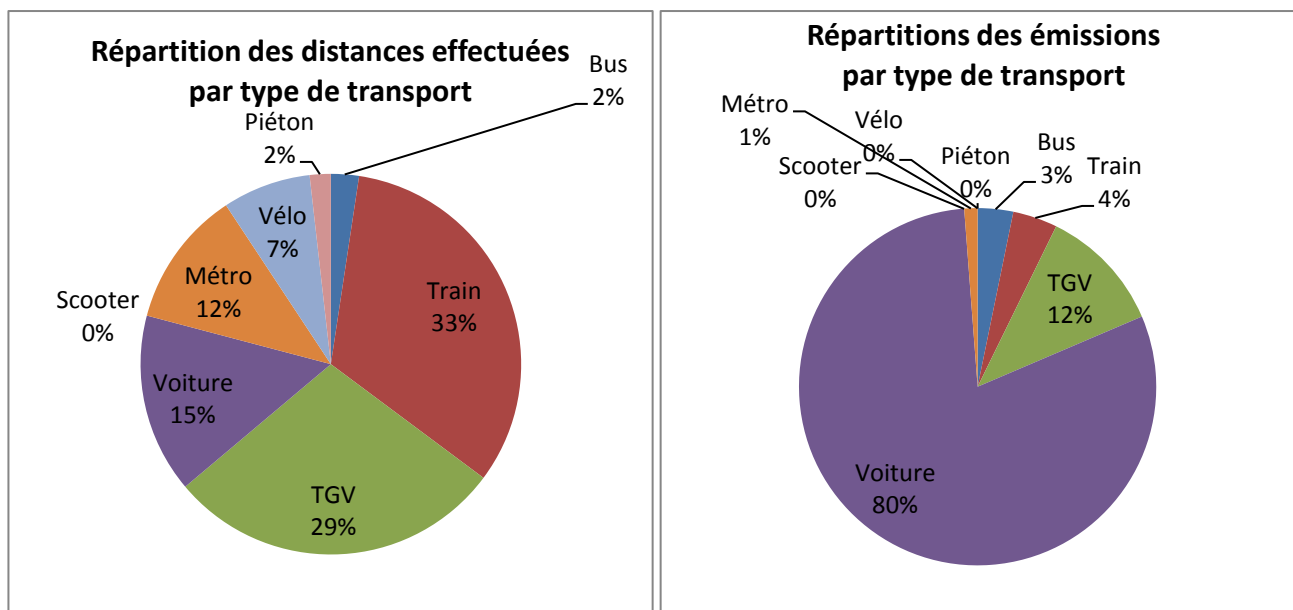


Figure 9 : Quantité d'émissions produites selon le mode de transport



Les graphiques précédents indiquent clairement que nos émissions de carbone liées aux transports sont causées principalement par l'utilisation de la voiture qui représente 80% de la totalité des émissions alors qu'ils ne permettent de parcourir que 15% des distances.



On peut ainsi réaliser une comparaison au fil des années entre la distance parcourue par les employés d'Amoès et les émissions rejetées. Cela confirme la disparité constatée entre le nombre de kilomètres parcourus et la quantité d'émissions produites par chaque mode de transport.

Figure 10 : Évolution de la distance parcourue selon le mode de transport

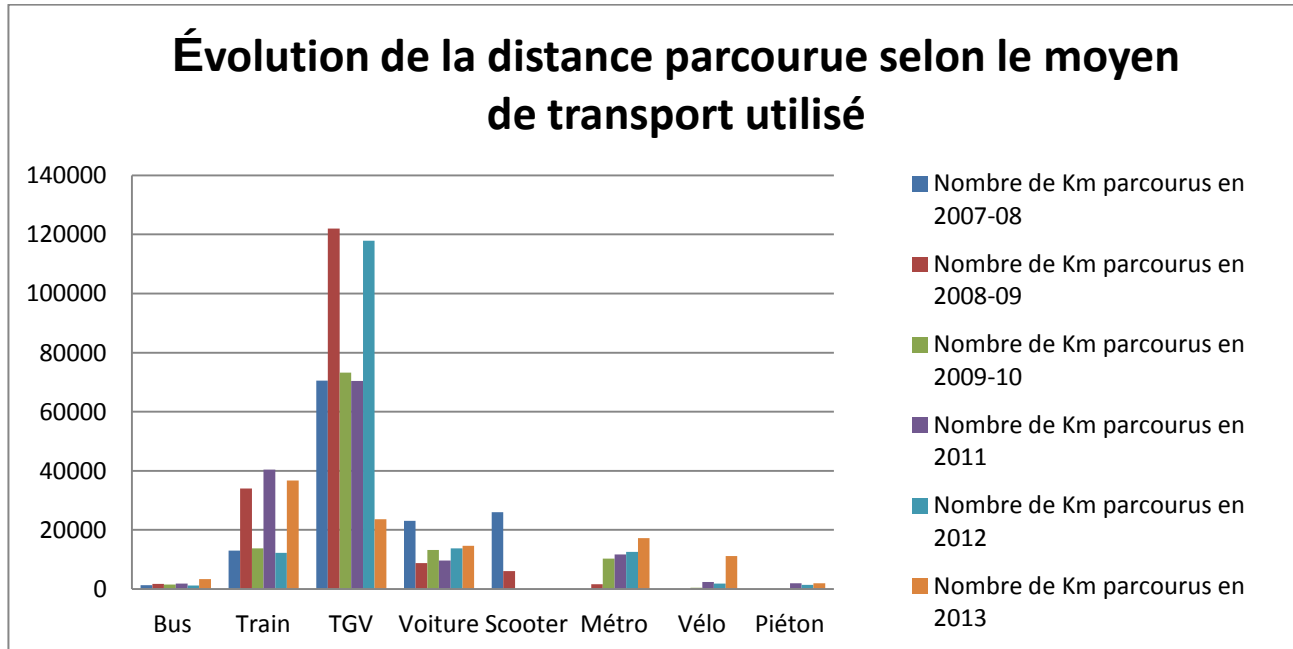
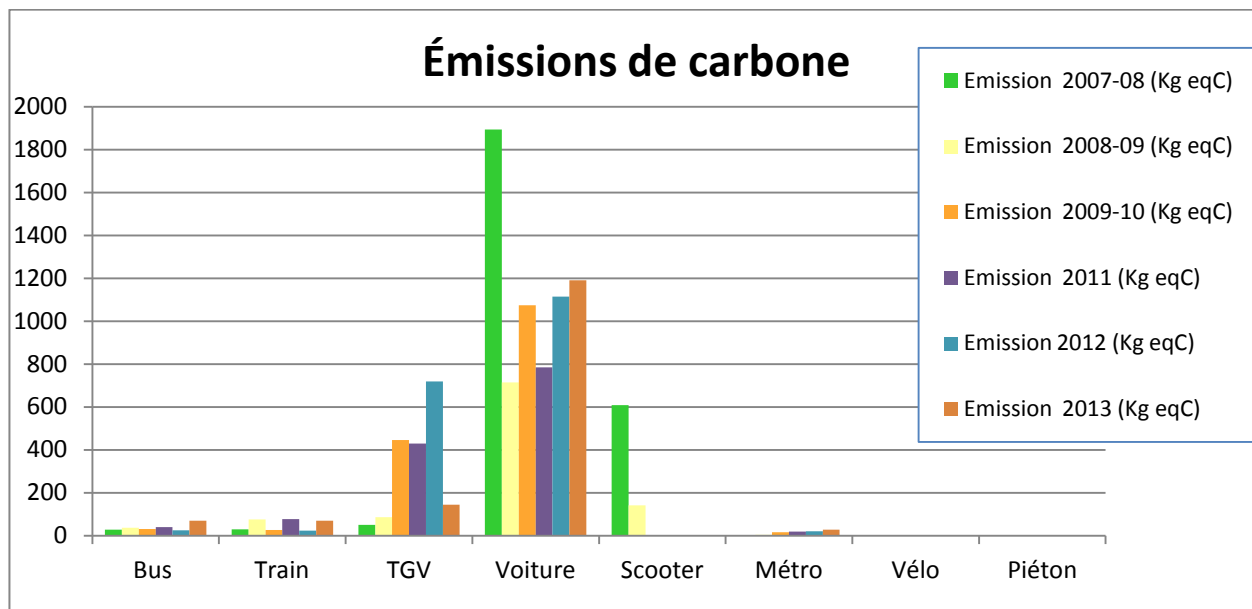


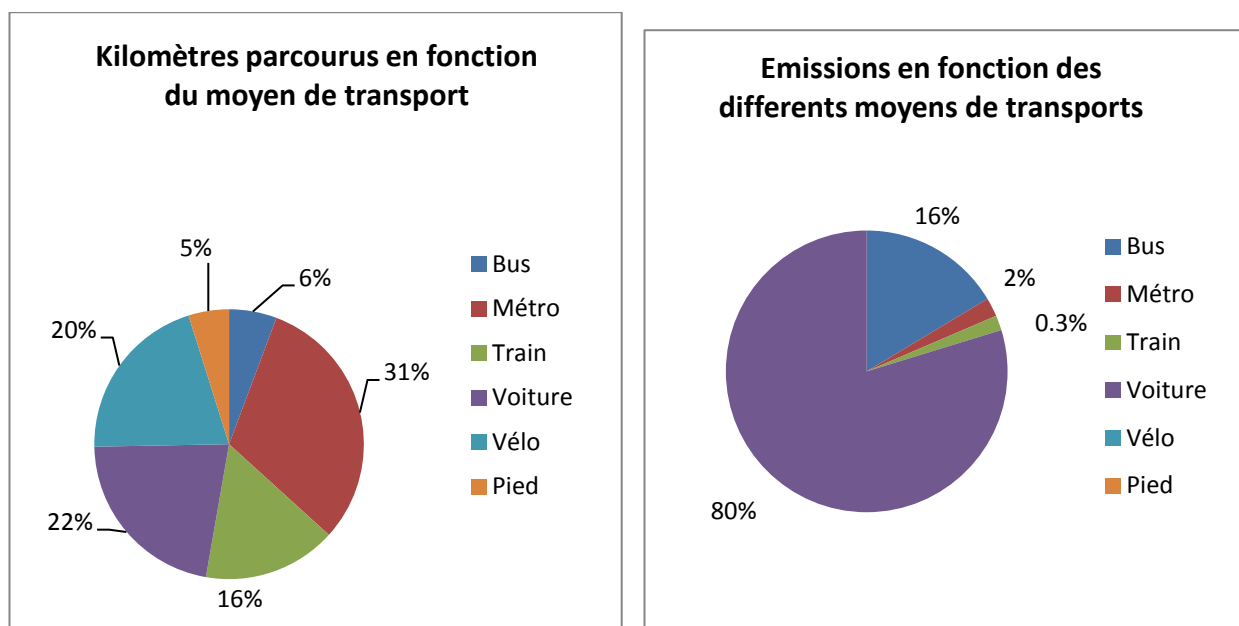
Figure 11 : Évolution des émissions produites selon le mode de transport



Ainsi, alors qu'au cours des années la distance parcourue en TGV et en voiture ont sensiblement diminué, nous observons que ce sont ces mêmes types de transport qui émettent le plus de GES.

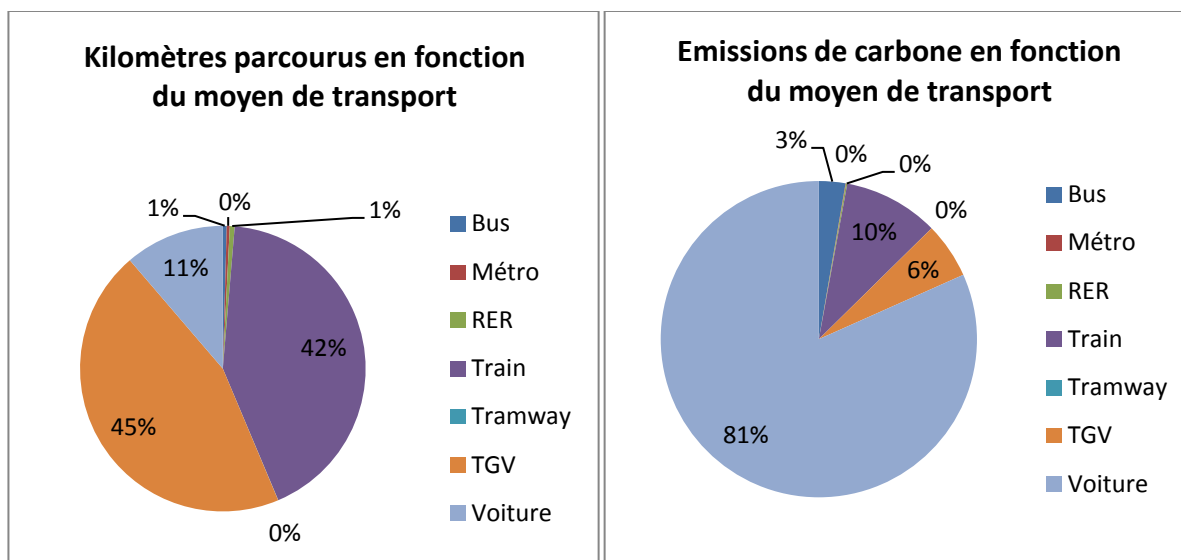
5.2.4 | Répartition des kilomètres parcourus et des émissions en fonction du type de transport et du type de déplacements.

Figure 12: Répartition des kilomètres parcourus et émissions produites pour les déplacements travail-domicile en 2013



Nous remarquons que 80% des émissions recensées ont été produites en voiture alors la distance parcourue avec ce moyen de transport ne représente que 22% de la distance totale parcourue en 2013 par Amoès pour les déplacements Travail/Domicile (contre respectivement 91% des émissions totales pour 23% de la distance totale parcourue en 2012 en voiture).

Figure 13 : Répartition des kilomètres parcourus et émissions produites pour les déplacements professionnels en 2013



En déplacement professionnel, la majorité des distances parcourues est effectuée en TGV (elle représente 45% de la distance totale parcourue) mais n'émettent que 6% des émissions totales, tandis que les distances parcourues en voiture représentent seulement 11% de la distance totale parcourue pour 81% des émissions totales produites !

Il est donc évident que la voiture est le mode de transport le plus émetteur de GES.

5.3 | Déchets

D'après le guide des facteurs d'émission de l'ADEME, les déchets ménagers sont responsables de l'émission de 13 kg eqC/tonne de déchet.

Nous comptons environ 1,5 kg de déchets par semaine soit l'équivalent de 7 kg par mois, soit 84 kg sur l'année 2013. Amoès a donc émis 1,1 kg eqC.

5.4 | Fournitures

Pour calculer le carbone émis par la consommation de papier, on considère qu'une ramette de papier (500 feuilles) pèse environ 2,5Kg et que son facteur d'émission est de 360 Kg eqC/tonne.

Sur la période de janvier 2013 à décembre 2013 la société Amoès a acheté 20 ramettes de papier.

	quantité de ramettes utilisée par Amoès	Poids d'une ramette en Kg	Poids total en Kg	Facteur d'émission Kg eqCO ₂ /Tonne (ou /appareil)	CO ₂ émis en KgeqC	Carbone émis en Kg eqC
papier A4	20	2,5	50	360	18,00	4,91
ordinateur portable	1			501	501,00	136,64
encres	1			2,2	2,20	0,60
Iphone d'occasion	1			480	480,00	130,91
Ecran LCD	1			336	336,00	91,64
TOTAL					1 337,20	364,69

Tableau 6 : Émissions liées aux fournitures

6 | Bilan de l'impact carbone de l'entreprise :

6.1 | Impact global

Le tableau suivant présente les résultats suivant les différents postes et le résultat total de l'impact carbone de la société pour toute l'année 2013.

Tableau 8: Impact carbone global de l'entreprise en 2011, 2012 et 2013.

	2011	2012		2013			
	Emission en Kg eqC	Pourcentage	Emission en Kg eqC	Pourcentage	Emission C (Kg eqC)	Emission CO ₂ (Kg eqCO ₂)	Incertitudes (kg eq C)
Déplacements professionnels	819,31	58%	1401,31	33%	696,57	2554,09	20%
Déplacements travail/domicile	530,2	27%	648,12	40%	863,01	3164,38	20%
Fournitures	9	6%	136,00	17%	364,69	1337,20	50%
Energie utilisée dans les locaux	739,65	9%	210,00	10%	207,75	761,73	15%
Déchets	0,94	0%	1,10	0%	1,10	4,04	50%
TOTAL	2099,1	100%	2396,54	100%	2133,12	7821,44	
Bilan/Personne (t eqC)	0,19		0,18		0,14	0,52	

Comme expliqué au chapitre « Méthode du bilan carbone », l'objectif d'équilibre en CO₂ de la planète afin qu'elle puisse emmagasiner naturellement les émissions anthropiques est de : **0,5 tonne de carbone par personne et par an**.

D'après nos calculs, sur la période de 12 mois :

- Amoès a produit 2,1 tonnes de carbone,
- Chaque salarié, dans le cadre de sa vie professionnelle a produit **0,14 tonne de carbone**.

Amoès est donc en dessous de l'objectif visé. Ce qui est encourageant au vu des efforts fournis par chaque employé de la société.

Mais ceci implique que, malgré nos efforts, nous n'avons que peu de chance de respecter l'objectif souhaité si nous ajoutons à ce bilan l'impact carbone créé par notre vie personnelle (nourriture, vacances, vêtements, logement...). Toutefois nos valeurs sont bien en dessous d'une entreprise quelconque ou d'une famille française.

En effet, une famille française de 4 personnes qui possède une maison de 160 m² construite en 1970, chauffée au fioul, et deux voitures (7l /100) rejette 11730 kg d'équivalent carbone soit 2,9 tonnes d'équivalent carbone par personne et par an.

Pour rappel, le taux d'émission de Carbone l'année précédente pour Amoès sur 12 mois était par personne de 0,24 tonnes, 0,19 tonnes en 2011 et 0,32 tonnes en 2009-2010. Il faut toutefois comparer ces valeurs avec précaution car entre le bilan de la période 2009-2010 et celui-ci il y a eu les variations suivantes :

- Périodes et prises en compte différente
- Bureaux différents suite à l'aménagement en juillet 2009 à Asnières,
- Facteurs d'émission communiqués par l'ADEME changés depuis la version V6.1 de juin 2010,
- Nombre de salariés de la société passé à 15.

6.2 | Répartition des postes d'émission

La figure suivante représente la répartition de l'impact des différents postes d'émissions.

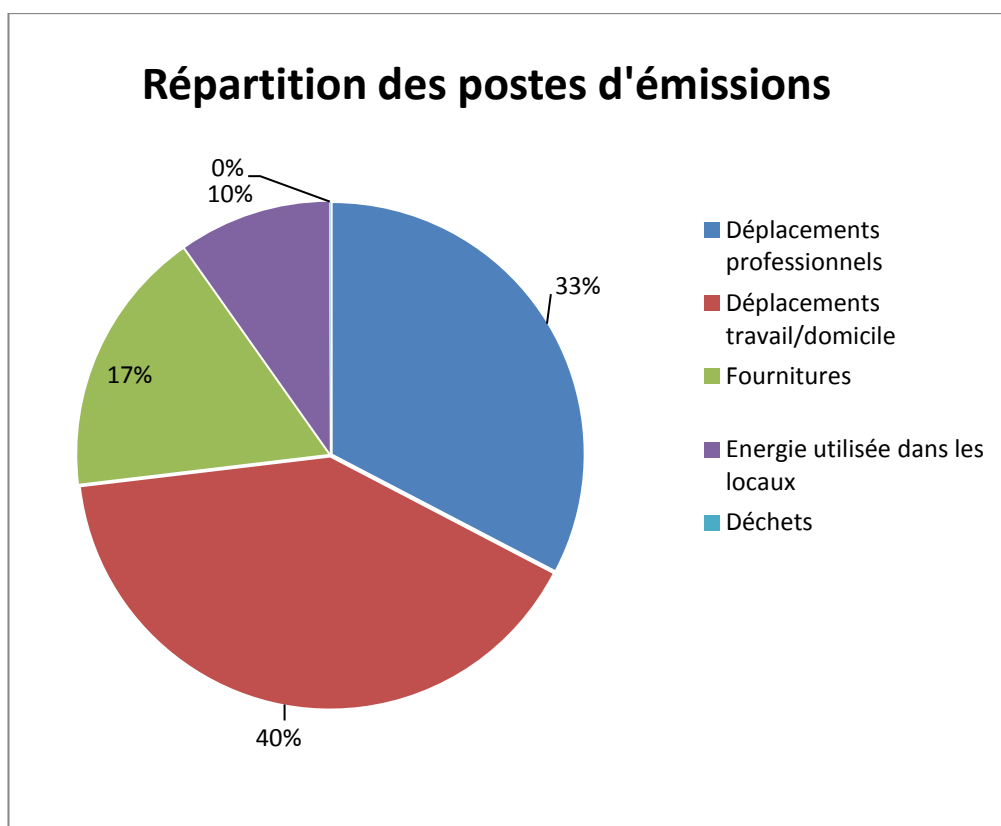


Figure 12 : Répartition des postes d'émission en pourcentage

En synthèse :

- 40% de nos émissions concernent les déplacements travail/domicile pour une distance parcourue totale de 54 738 km,
- 33% de nos émissions sont à mettre sur le compte des déplacements professionnels. Ce poste est lié au contexte de notre activité auprès de nos clients. Sur l'année 2013, l'équipe a parcouru près de 67 874 Km,
- 17% pour les fournitures
- 10% pour l'énergie,
- et les déchets ont un impact mineur comparé aux autres postes.

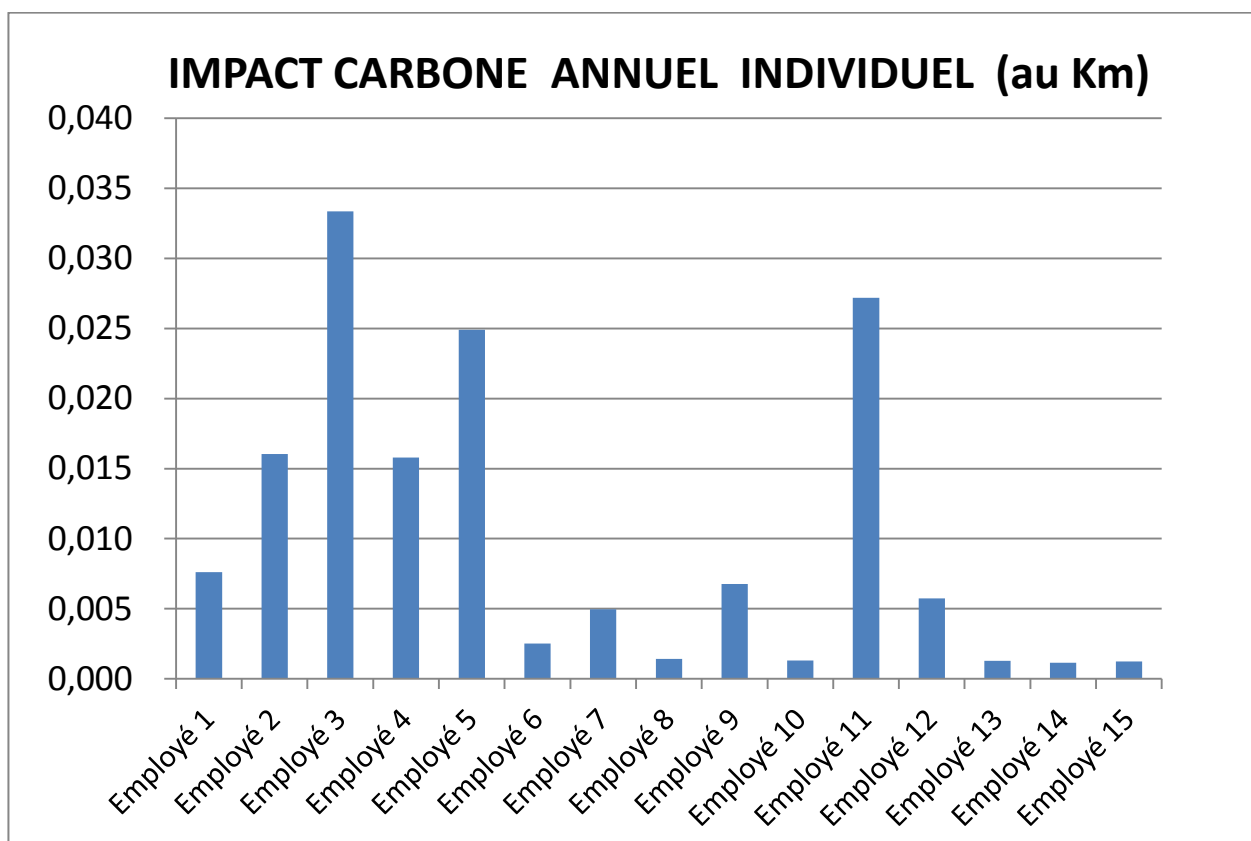
7 | Impact carbone individuel :

Ce bilan a pour but d'estimer la quantité de carbone émise par chaque employé de la société Amoès. Ce bilan permet une prise de conscience de chacun vis-à-vis de son impact professionnel sur la production de gaz à effets de serre. Les paramètres pris en compte dans ce bilan, concernent essentiellement les déplacements professionnels ainsi que les déplacements Travail/Domicile effectués au cours d'une période donnée.

7.1 | Impact carbone annuel individuel

Pour réaliser l'impact carbone annuel de chaque salarié d'Amoès, nous nous sommes basés sur deux données : la première est le ratio des émissions produites par kilomètre parcouru et la deuxième concerne seulement la quantité totale des émissions produites individuellement.

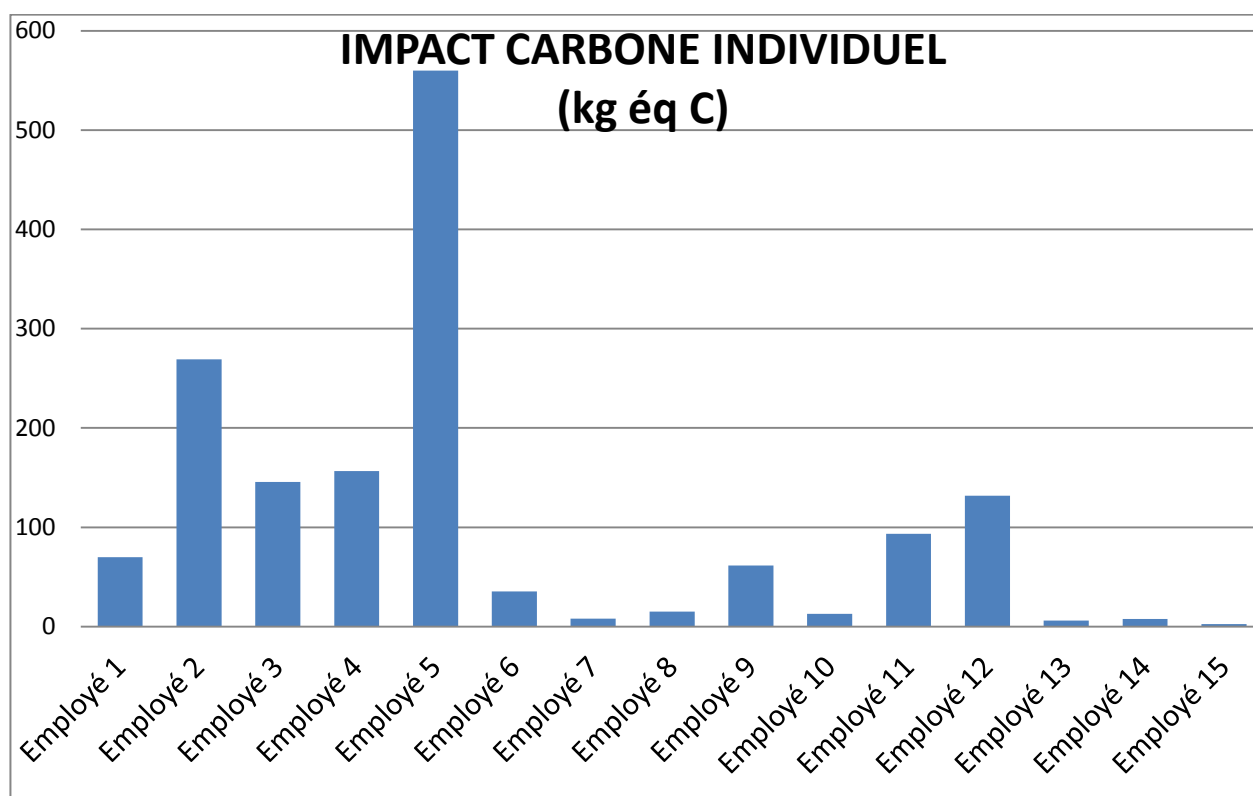
Tout d'abord, nous avons cherché à connaître la valeur absolue des émissions par kilomètre parcouru pour chaque salarié. Il a été choisi de réaliser ce classement par kilomètre parcouru pour ne pas désavantager les salariés qui réalisent plus de déplacements professionnels ou qui habitent plus loin du lieu de travail. Le graphique ci-dessous indique les résultats individuels en kg eqC/km.

Figure 13 : Impact carbone individuel par Km parcouru

Cependant, ce classement ne tient pas compte de différences de fonction ou de localisation entre les personnes. Par exemple, l'utilisation de la voiture est quelquefois indispensable (pour les salariés travaillant dans la Drôme) et pénalise de façon considérable ceux qui en sont tributaires. De plus, du fait du facteur d'émission spécifique de chaque type de transport, une personne ayant peu de trajets en voiture va émettre plus qu'une personne ayant beaucoup plus de trajets en train sur l'année.

Ainsi, si on fait un bilan carbone individuel sur la base de la quantité totale des émissions produites par chaque salarié, on obtient le graphique suivant :

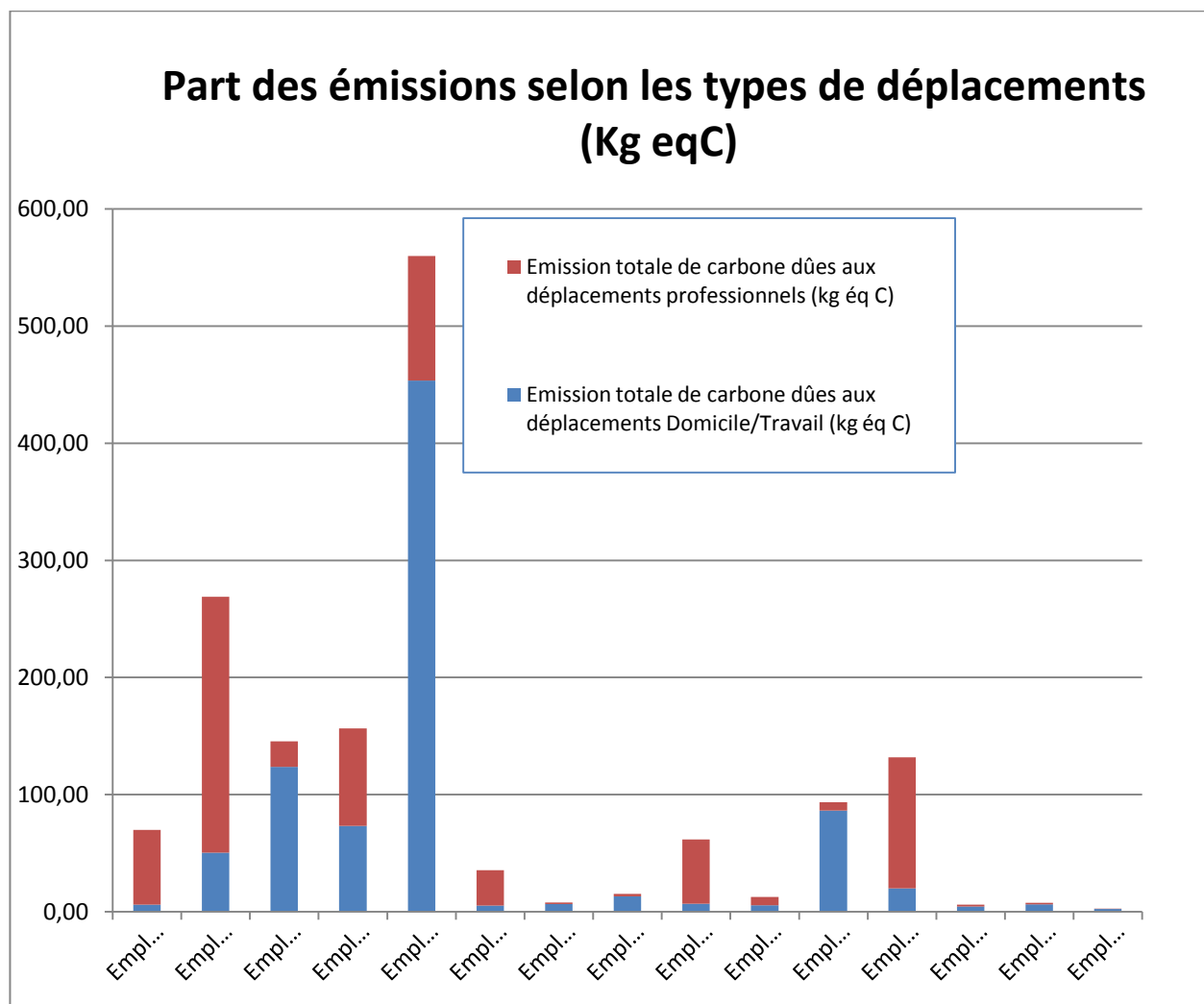
Figure 14 : Impact carbone annuel individuel par nombre total d'émissions



Nous pouvons remarquer ainsi la grande différence entre le premier graphique (Figure 13) et le second graphique (Figure 14) : ceux qui ont émis le plus au kilomètre parcouru ne sont pas nécessairement les mêmes en terme de nombre total d'émissions.

Cet exemple peut s'appliquer à d'autres salariés. Et pour en avoir une plus claire vision, nous pouvons nous inspirer du graphique suivant qui montre la part des émissions selon le type de déplacements. Ce qui pourra permettre de mieux comparer les émissions produites par chacun et d'en comprendre l'origine.

Figure 15 : Part des émissions selon les types de déplacements



L'employé 5 a utilisé la voiture lors de ses déplacements Travail/Domicile. Il obtient donc le moins bon bilan carbone.

7.2 | Comparaison entre les périodes

Nous pouvons aussi comparer les comportements d'une année sur l'autre. Nous mesurons ainsi la capacité des salariés à limiter ces émissions résiduelles en améliorant leur mode de transport quotidien et professionnel. Les données doivent encore être traitées en kg d'équivalent carbone par km parcouru mais il s'agit non plus d'être meilleur qu'un autre mais meilleur que soi.

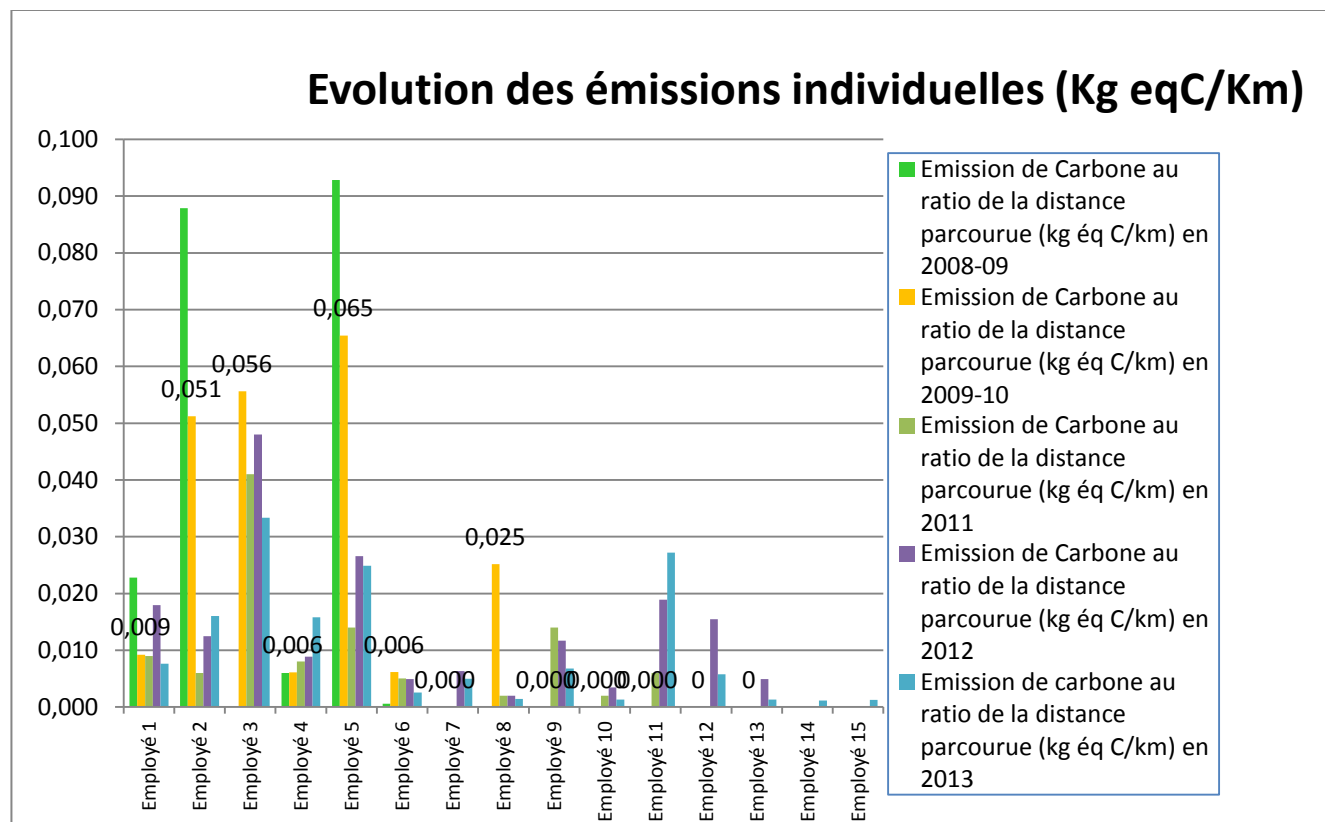


Figure 16 : Évolution des émissions individuelles par kilomètre parcouru

Le graphique précédent témoigne de l'effort effectué par chacun des salariés d'Amoès d'améliorer son bilan personnel. David et François en déménageant plus près de leur lieu de travail peuvent maintenant venir en vélo au lieu de venir en voiture et donc améliorer considérablement leur bilan carbone. Damien depuis que l'entreprise s'est installée à Asnières, peut également venir à vélo et n'utilise donc plus son scooter.

Il faut également rappeler que les salariés ont globalement réussi à améliorer leur bilan carbone par rapport aux années précédentes et même à l'année d'avant, ce qui est très encourageant.

Ce bilan semble plus judicieux car il est préférable que notre entreprise travaille dans un esprit de coopération, et non pas de compétition. Il semble donc plus pertinent de comparer son propre bilan carbone à ce qu'il était avant. Ceci permet de faire en groupe une analyse intelligente de l'impact de chacun, sans jugement, avec l'envie de diminuer ses émissions et de trouver encore des pistes d'amélioration.

8 | Glossaire :

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- **BBC** : Bâtiment Basse Consommation. Le bâtiment basse consommation est défini par l'arrêté du 8 mai 2007. Pour un usage d'habitation, il devra présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m²/an pour les postes suivants : Chauffage, eau chaude, sanitaire, ventilation, éclairage et refroidissement.
- **CO2** : Dioxyde de carbone
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **GERES** : Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités est une association loi 1901 indépendante à but non lucratif, créée en 1976 au lendemain du premier choc pétrolier. Elle a pour mission de préserver l'environnement, limiter les changements climatiques et leurs conséquences, réduire la précarité énergétique et améliorer les conditions de vie des populations les plus pauvres par la mise en œuvre de projets de développement durable dans les pays du sud.
- **GIEC** : Groupe international d'expert sur l'évolution du climat est un organe intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'ONU. Il a pour but d'évaluer les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique qui nous sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au changement climatique d'origine humaine.
- **Masse molaire** : c'est la masse d'une mole d'un atome. On l'exprime en g/mol.
- **PRG** : Potentiel de Réchauffement Global
- **Protocole de Kyoto** : Le protocole de Kyoto est issu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée à l'issue du Sommet de la Terre, qui s'est tenu en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil.